

EXTRAJUDICIAIRE

Association du Jeune Barreau de Montréal / Young Bar Association of Montreal
www.ajbm.qc.ca • Volume 24 • Numéro 4 • Août 2010

FLASH!

POUR UNE RENTRÉE TOUT EN CRÉATIVITÉ



mot de la présidente Fournitures judiciaires / page03 éditorial Rentrée retrouvée / page04
l'AJBM en vrac Concours Oratoires - Oratory Competitions / page05 l'AJBM en vrac Rentrée
des tribunaux - Opening of the Courts / page05 l'AJBM en vrac Lancement du blogue du CRL/
page06 l'AJBM en vrac Tournoi de golf / page07 l'AJBM en vrac À vos agendas! / page08
espace partenaire La rentrée : à vos marques, soyez prêts, réseautez! / page10 la page
verte / page11 sous la loupe l'AJAVA / page12 sous la loupe Bill C-32 / page14 sous
la loupe Échange autour du thème de la créativité / page16 art de vivre From MP3 Players to
Digital Reading Devices? / page17 art de vivre En 2010, théâtrisez-vous? / page18 saviez-vous
que...? / page19 à noter à votre agenda / page20

EXTRAJUDICIAIRE

Association du Jeune Barreau de Montréal / Young Bar Association of Montreal
www.ajbm.qc.ca • Volume 24 • Numéro 4 • Août 2010

L'EXTRAJUDICIAIRE est le bulletin d'information de l'Association du Jeune Barreau de Montréal (AJBM). Il est tiré à 4 400 exemplaires six fois par année et distribué gratuitement à tous les avocats de dix ans et moins de pratique de la section de Montréal, ainsi qu'à la magistrature et à de nombreux intervenants du monde juridique.

Communications : M^e Pierre-Luc Beauchesne. **Rédactrice en chef** : M^e Charlotte Larose. **Directrice de la publicité** : M^e Véronique Guertin. **Conseillère à la rédaction** : M^e Geneviève Ladouceur. **Journalistes** : M^{es} Marie-Pierre Bédard, Mélanie Binette, Luana Ann Church, Ann Sophie Del Vecchio, Sonia Labranche, Catherine Lafontaine, Maude Perras, Samara Sekouti, Sandrine Thomas et Julie Vespoli. **Conseiller(ères) en révision linguistique** : M^{es} Pierre-Marc Boyer, Myriam Farag et Catherine Lamarre-Dumas. **Photographe** : M. Dimitri Kalachnikoff www.kalachnikoff.com. **Graphisme** : M. Philippe Héroux. **Mise en page et impression** : Mme Nicole Ducharme Monette, NDM Éditique.

Membres du conseil d'administration 2010-2011 de l'AJBM : M^{es} Antoine Aylwin, Pierre-Luc Beauchesne, Frédéric Carle, Jean-Philippe Chênevert, Joséane Chrétien, Marie Cousineau, Luc-Olivier Herbert, Ryan Hillier, Gacia Kazandjian, Guy-François Lamy, Natacha Lavoie, Sébastien Lebel, Andréanne Malacket, Émilie Pelletier et Karim Renno. **Directrice générale de l'AJBM** : M^e Catherine Quimet.

Tous droits réservés. Dépôt légal – Bibliothèque du Canada (ISSN 0838-0880) et Bibliothèque nationale du Québec. Dans l'EXTRAJUDICIAIRE, la forme masculine désigne, lorsque le contexte s'y prête, aussi bien les femmes que les hommes. La rédaction se réserve le droit de ne pas publier un texte soumis ou de le réduire. Les textes publiés ne reflètent nullement l'opinion de la rédaction, ni de l'AJBM, mais bien celle de leurs auteurs. Convention de la Poste-publications No 40031782. Retourner toute correspondance ne pouvant être livrée au Canada au : Secrétariat permanent de l'AJBM, Maison du Barreau, 445, boul. St-Laurent, Bureau RC-03, Montréal (Québec) H2Y 3T8. **AVIS** : Tout membre qui désire que son nom n'apparaisse pas sur la liste nominative que l'AJBM transmet occasionnellement à des tiers à des fins de prospection commerciale ou philanthropique doit en informer par écrit le Secrétariat permanent de l'AJBM à l'adresse ci-haut mentionnée.



ASSOCIATION DU JEUNE BARREAU DE MONTRÉAL
YOUNG BAR ASSOCIATION OF MONTREAL

Index Scott des périodiques juridiques canadiens (ICLPL)* accessible sur www.caij.qc.ca

Plus de 20 000 articles de périodiques juridiques, répertoriés dans un peu plus de 130 revues canadiennes de droit, maintenant intégrés dans le catalogue de bibliothèques BIBLIO du CAIJ.

* Anciennement : Index to Canadian Legal Periodical Literature



Mot de la présidente



Joséane Chrétien, présidente
jchretien@osler.com

Fournitures judiciaires

C'est la rentrée. Dehors le soleil brille, mais le temps devient de plus en plus frais. Les étagères des boutiques, hier encore remplies de serviettes de plage, de crème solaire et de pistolets à eau, ont cédé la place aux boîtes à crayons, aux calculatrices et aux cahiers à anneaux. Pendant que les petits écoliers et les étudiants de tous âges garnissent leur sac pour un retour sur les bancs d'école, que faites-vous pour vous préparer à la rentrée ?

Il est vrai que la plupart d'entre nous, bien conservés dans nos bureaux surclimatisés, avons fait fi du soleil radiant et poursuivi notre travail durant une bonne partie de l'été. Malgré les vacances et les terrasses, l'été n'aura donc pas été un temps d'arrêt ou de réflexion. La rentrée est d'autant plus l'occasion idéale d'affûter nos outils de juriste et d'ajuster notre pratique afin qu'elle soit à la hauteur de nos aspirations.

Et vous, que mettez-vous dans votre sac ? Voici quelques suggestions :

1. Une bonne dose de créativité et de positivisme. Plusieurs dossiers nous offrent de belles opportunités d'être créatifs et de trouver des solutions moins traditionnelles. Il suffit parfois d'y réfléchir un peu et de sortir du cadre préétabli pour éviter de judiciariser un débat ou encore trouver la bonne formulation lors de la rédaction d'un contrat. Il faut parfois savoir mettre les précédents et les modèles de côté pour identifier LA bonne solution.
2. Une liste d'objectifs personnels à accomplir avant le prochain été. Études, voyages, vie familiale. Les possibilités sont infinies. Vous trouverez bien d'autres idées quand sera venu le temps de la retraite !
3. Un plan d'affaires ou d'objectifs professionnels. Nous avons tous des aspirations. Pour les atteindre et les dépasser, encore faut-il bien les identifier.
4. Un cahier de formations réellement personnalisées et non uniquement choisies pour atteindre les exigences de la formation continue. Pour bien planifier votre année, consultez l'horaire des formations qui se trouvent dans cette édition.
5. Un peu d'humour et de joie de vivre pour agrémenter nos journées et celle de nos clients.
6. Faire de la place pour les outils choisis. Au recyclage procrastination, négativisme et défaitisme !

Armés de ces outils, pourquoi ne pas en profiter pour participer aux débats législatifs qui s'annoncent ? Aux rentrées scolaire et judiciaire s'ajoute en effet la rentrée parlementaire. Plusieurs sujets d'importance y seront débattus, tels que le chantier du *Code de procédure civile* et celui de la commission nationale des valeurs mobilières, dont le sort dépendra en grande partie de la décision de la Cour suprême. Puisque nous serons ceux appelés à jongler avec ces nouvelles lois, aussi bien s'assurer dès le départ que leur rédaction soit des plus heureuses et que leur adoption soit justifiée.

La rentrée est aussi l'occasion d'initier de nouvelles relations, de revoir d'anciens collègues ou de passer un peu de temps entre amis. Venez nous retrouver aux festivités de la rentrée judiciaire qui se dérouleront du 2 au 9 septembre prochain. Nous y recevrons des avocats notamment en provenance de Bruxelles, Genève, Lausanne, Luxembourg, New York, Nouvelle-Orléans et Paris. Vous pourrez alors échanger sur la pratique du droit à l'extérieur du Québec et y puiser de nouvelles idées.

Laissez-vous inspirer ! ■

Joséane Chrétien

Éditorial



Charlotte Larose, rédactrice en chef
clarose@m-x.ca

Rentrée retrouvée

Bien que ce soit le printemps qui est généralement associé au renouveau, pour ma part, c'est plutôt l'automne qui évoque le mieux ce sentiment de début où tout est possible. Ce doit être en raison du fait que, comme vous, chers membres de l'AJBM, il se trouve que jusqu'à présent, j'ai passé plus de temps sur les bancs d'école que sur ceux d'un cabinet ou d'un tribunal. Je n'y peux rien, lorsque les jours raccourcissent et que le temps se rafraîchit, je deviens inmanquablement nostalgique de la rentrée scolaire avec ses cahiers neufs, ses amis retrouvés, sa motivation regagnée et cette fierté d'être maintenant rendue à l'année suivante.

Je suis nostalgique, car la dernière rentrée scolaire est arrivée trop vite. Vous savez bien, celle où nous fument, quelques mois durant, au sommet de l'échelle (académique, soit, mais de l'échelle néanmoins) et, à l'issue de laquelle, on nous couronna enfin de ce titre si chèrement gagné à la sueur de notre front. À nous, la vie trépidante de jeune professionnel! Bien sûr, qui dit atteinte de sommet dit redescente et il nous fallut donc commencer au bas de l'échelle (professionnelle cette fois) qui nous attendait après la fin des rentrées scolaires.

Une des constatations de la vie après les études m'ayant le plus désolée est la place, bien trop modeste, réservée aux choix écologiques dans notre profession. Heureusement, plusieurs d'entre vous ont fait bouger les choses dans vos bureaux respectifs et je les salue. Le développement durable passe par le changement des mentalités, ce qui n'est pas une mince affaire. C'est pourquoi il est primordial de toujours chercher à améliorer son bilan personnel. À cette fin, Sandrine Thomas nous présente une sélection d'astuces créatives pour être plus vert.

Qu'apportera d'autre notre génération à cette profession dont nous grimpons actuellement les échelons? Saurons-nous innover et faire preuve de créativité ou suivrons-nous les sentiers déjà battus par nos prédécesseurs? Pour en savoir plus sur ceux qui osent faire les choses différemment, Mélanie Binette a rencontré M^e Paul St-Pierre Plamondon de chez Delegatus.

Agir autrement, c'est aussi utiliser d'autres moyens. Les avancées des technologies de l'information ont, depuis quelques années, complètement transformé nos vies. Du Blackberry à Facebook, nos vies professionnelle et sociale sont dorénavant en symbiose avec la technologie. La nouvelle révolution en liste, les lecteurs de livres numériques, est l'objet de l'article de Samara Sekouti.

Les nouvelles technologies ont également changé le droit. En effet, l'avènement du numérique a obligé le Législateur à revoir les lois protégeant la propriété intellectuelle, plus particulièrement, la *Loi sur le droit d'auteur*. Julie Vespoli s'est entretenue avec Ysolde Gendreau, professeur à l'Université de Montréal spécialisée en droit d'auteur, au sujet du nouveau projet de loi du gouvernement fédéral et des débats qu'il suscite.

Un autre avancement, celui de la vie artistique, est au cœur des préoccupations de l'AJAVA. Sonia Labranche nous présente cette association pas comme les autres et s'entretient avec M^e Nathalie Chalifour, sa fondatrice.

Cette année, mon inévitable nostalgie automnale est grandement apaisée par mon nouveau mandat de rédactrice en chef de l'ExtraJudiciaire qui me permet de vivre à nouveau une rentrée, le temps d'un numéro, qui saura, je l'espère, vous plaire.

Bonne lecture! ■

Charlotte Larose

L'AJBM en vrac

Concours Oratoires - Oratory Competitions

En juin 2010, se sont tenus les concours oratoires francophone et anglophone de l'AJBM. M^e Karine Chênevert, Osler Hoskin & Harcourt, a remporté le Concours oratoire francophone. M^e David Freiheit, Freiheit Legal, has won the English Oratory Competition. Tous deux représenteront respectivement le Barreau de Montréal au Prix Paris-Montréal de la Francophonie et au English Oratory Championship.

Ces deux concours ont pour objectif de faire connaître auprès de la communauté juridique montréalaise de jeunes avocats particulièrement talentueux quant à leur éloquence et leur qualité d'expression.

The YBAM would like to thank all the participants as well as the members of the jury who have taken the time away from their busy schedules to participate at both these events. ■

**Première rangée
de gauche à droite :**
M^e Olivier Charest,
M. le bâtonnier
Marc Charbonneau,
L'honorable Nicole Duval
Hesler, j.c.a.,
M^{es} Frédérick Carle et
Michèle Moreau.
**Deuxième rangée
de gauche à droite :**
M^{es} David Christopher Roux,
Alexandre Fallon,
Bruno Jolicoeur,
Karine Chênevert et
Chris Semerjian.



Rentrée des tribunaux – Opening of the Courts

L'AJBM souligne encore cette année la Rentrée des tribunaux avec des activités qui sauront vous intéresser.

La 7^e édition du Prix Paris-Montréal de la francophonie aura lieu le mardi 7 septembre à 17 h, à la Cour d'appel du Québec together with the First Edition of the English Oratory Championship which will also take place at the same time and place. Winners from the YBAM French and English Oratory Competitions held in June 2010 will compete with their international counterparts. Venez voir en grand nombre les meilleurs orateurs de différents barreaux de la francophonie et d'ailleurs.

Ces concours seront suivis à 19 h par un cocktail dînatoire offert par l'AJBM à l'hôtel Place d'Armes, dans le Vieux-Montréal. Also, on Thursday September 9th, an international networking 6@8 will take place at Restaurant Globe, on St-Laurent Blvd. where members of the YBAM will have the opportunity to network with our international guests.

Vous pouvez consulter le calendrier des activités de l'AJBM au www.ajbm.qc.ca ■

L'AJBM en vrac

Lancement du blogue du CRL

par **Karim Renno**, administrateur
krenno@osler.com

Plus tôt cette année, j'annonçais dans les pages de l'ExtraJudiciaire la mise en ligne prochaine du nouveau blogue juridique de l'AJBM sur lequel vous pourriez suivre l'actualité jurisprudentielle quotidiennement. Aujourd'hui, c'est avec grand plaisir que je vous confirme que non seulement ce blogue est déjà en ligne, mais qu'il surpasse déjà mes attentes. Nous vous invitons à consulter quotidiennement le « Blogue du CRL » à l'adresse suivante : www.blogueducrl.com et à utiliser la section « commentaires » pour participer aux débats juridiques. Tous les jours ouvrables, vous y trouverez au moins deux nouveaux résumés de jugements récents rendus par les tribunaux québécois sur des points de droit jugés intéressants. Vous pourrez également y consulter nos archives (depuis mai 2010) et la parution mensuelle du « CRL en bref » (qui résume les développements législatifs).

Nous sommes très fiers du dévouement des membres du Comité recherche et législation qui, chaque jour, défrichent les jugements récents pour y trouver du contenu juridique d'intérêt pour nos membres. D'ailleurs, la création du Blogue du CRL découle directement du souhait exprimé par ceux-ci, il y a quelques années lorsque sondés sur les grandes orientations de l'AJBM, d'obtenir plus de contenu juridique.

Je suis certain que les mois et les années à venir verront le blogue prendre de l'ampleur pour mieux informer encore nos membres et j'espère que vous serez des nôtres pour le voir grandir.

Finalement, pour les adeptes de Twitter, je vous invite à me suivre (@Reenthelawman) pour recevoir tous les jours les liens aux nouveaux résumés publiés sur le blogue.

Comité des grands projets

par **Frédéric Carle**, administrateur
fcarle@fcavocats.com

Depuis sa création en 1898, l'AJBM a accompli de magnifiques réalisations. Qu'on pense aux premiers pas de l'aide juridique dans les années 1960, à ses nombreux services *pro bono* à la population, à ses collectes de fonds pour des organismes de charité ou à ses places réservées en garderie pour les enfants de ses membres, l'AJBM a marqué le Québec à différentes époques. En voyant tous ces succès, l'AJBM veut non seulement perpétuer ses accomplissements, mais également marquer l'époque actuelle avec de nouvelles idées. L'AJBM est donc à la recherche de penseurs qui veulent laisser leurs traces. Vous voulez participer à un grand « brainstorm » collectif sur de grands projets novateurs? Vous voulez influencer le Québec avec l'AJBM? Contactez M^e Frédéric Carle à vp@ajbm.qc.ca ou au 514-954-3450 pour participer aux travaux de réflexion qui débutent cet automne.



DÉPOSEZ VOTRE DOSSIER DE CANDIDATURE DÈS MAINTENANT!

Le 18 novembre prochain, un avocat dans chacune de ces catégories sera nommé *Avocat de l'année*:

- *Pro bono / Implication sociale;*
- *Pratique en contentieux / Juristes de l'état;*
- *Litige civil et commercial;*
- *Droit criminel et pénal;*
- *Droit corporatif;*
- *Droit de la famille.*

Si vous connaissez quelqu'un qui mérite d'être récompensé et reconnu par la communauté juridique, n'hésitez pas à le référer en remplissant le formulaire au www.ajbm.qc.ca et courez la chance de gagner un prix offert par **Bucci Marroni, Haute Joaillerie**



L'AJBM en vrac

Tournoi de golf conjoint du Barreau de Montréal et de l'Association du Jeune Barreau de Montréal

Le 8 juillet dernier, les avocats de Montréal se sont dirigés vers Mirabel pour le tournoi de golf annuel du Barreau de Montréal et de l'AJBM.

Le tournoi s'est tenu sur les allées du Club de golf Le Diamant où 18 trous furent mis à la disposition des 144 joueurs inscrits.

Mis à part la canicule et les dangers de coup de soleil, les participants ont pu profiter du superbe terrain de golf et de la charmante compagnie de leurs consœurs et confrères.

Cette journée aux allures tropicales s'est finalement conclue au clubhouse où tous les participants ont pu socialiser lors du cocktail et du buffet. Il est à noter que personne n'est reparti les mains vides. En

effet, tant les débutants que les golfeurs accomplis ont mérité un prix de présence grâce à nos merveilleux commanditaires.

D'ailleurs, nous tenons à remercier tous nos partenaires, spécialement ZSA Recrutement Juridique et L'assurance des entreprises « La Personnelle » pour avoir si généreusement commandité cet événement.



Merci également à tous les membres du comité du tournoi de golf et à tous les participants.

M^{rs} Antoine Aylwin,
Marc-André Boutin,
Joséane Chrétien et
M. Marc-André Denoncourt
de Medicassurance

Cocktail avec la magistrature

20 octobre 2010 à 18 h

Cour d'appel - Édifice Ernest-Cormier

Venez rencontrer les membres de la magistrature en toute simplicité et ainsi pouvoir discuter de vos expériences respectives.

Réservez vos places dès maintenant au www.ajbm.qc.ca



L'AJBM en vrac

À vos agendas!

par **Andréanne Malacket**, administratrice
amalacket@woods.qc.ca

Le Comité de formation est fier de vous présenter un calendrier annuel 2010-2011 qui s'inscrit à la fois dans la continuité et la créativité!

Cette année encore, le Comité renouvelle son offre de formation au moyen de dîners-conférences de type boîte à lunch et de cours de formation de style repas-buffet. Ces activités sont maintenues respectivement au bas prix de 35 \$ et 50 \$ et se déroulent à la Cour d'appel. Elles sont au nombre de 17 et traitent de sujets d'intérêt variés et singuliers, allant du droit de l'immigration au droit de l'environnement puis au droit de l'assurance-automobile. Alors que deux formations portent sur les techniques de plaidoirie, d'autres se penchent sur des matières d'ac-

tualité, dont les médias sociaux et la *Loi sur la protection du consommateur*. Les criminalistes ne sont pas en reste avec une conférence sur les fraudes économiques, susceptible d'intéresser les civilistes.

Par ailleurs, le Comité aura de nouveau la chance d'accueillir un juge de la Cour suprême du Canada, l'honorable Marie Deschamps, et deux juges de la Cour d'appel, les honorables Jacques Dufresne et Yves-Marie Morissette. Une conférence bilingue en droit fiscal et une en anglais en droit familial sont également prévues.

Le Comité propose aussi deux dîners-conférences en collaboration avec les comptables agréés, dont un hors série s'ajoutant à la grille-horaire régulière et portant sur les valeurs mobilières. Deux forums 6 @ 8 de type vins & fromages sont aussi suggérés, en partenariat avec la Banque Scotia. Ils porteront sur l'épargne et sur les stratégies de vente et marketing dans une économie en évolution. Enfin, le Comité espère répondre aux besoins des avocats ayant 6 à 10 ans de pratique en offrant la conférence intitulée « réussir comme avocat, en cabinet ou en entreprise ».

Photo : Benjamin Wong



DÎNERS-CONFÉRENCES, 12 h 15 à 14 h, COUR D'APPEL DU QUÉBEC À MONTRÉAL				Prix membre/étudiant : 35 \$
				Non membre : 45 \$
DINCF-2010-1	22/09/10	L'évolution du contexte en droit de l'environnement au Québec	M ^e Yvan Biron, associé, Lavery	\$
DINCF-2010-3	29/09/10	Ce n'est pas sorcier que de plaider en appel!	L'honorable Jacques Dufresne, j.c.a.	\$
DINCF-2010-4	13/10/10	Réussir comme avocat, en cabinet ou en entreprise	M ^e Evelyn Verrier, associée, Lavery M ^e Robert-Max Lebeau, Ad. E., consultant	\$
DINCF-2010-5	27/10/10	L'art de convaincre un juge	M ^e Michel F. Denis, Ad. E., avocat général principal, Service des poursuites pénales du Canada	\$
DINCF-2010-6	4/11/10	Crédits de carbone : une opportunité à saisir dès aujourd'hui **en collaboration avec les comptables agréés**	M. Roger Fournier, CA, Raymond Chabot Grant Thornton M ^e Douglas W. Clarke, associé, Gowlings	\$
DINCF-2010-7	10/11/10	Quérulence et l'abus du droit d'ester en justice	L'honorable Yves-Marie Morissette, j.c.a.	\$
DINCF-2010-8	19/01/11	Conseils en fiscalité pour les avocats en droit commercial/ Tax Tips for Commercial Lawyers **conference will be given in English and French**	M ^e Rhonda Rudick, associée, Davies Ward Phillips & Vineberg M ^e Marie-Emmanuelle Vaillancourt, associée, Davies Ward Phillips & Vineberg	\$

DÎNERS-CONFÉRENCES, 12 h 15 à 14 h, COUR D'APPEL DU QUÉBEC À MONTRÉAL				Prix membre/étudiant : 35 \$ Non membre : 45 \$
DINCF-2010-9	01/02/11	Les crimes économiques : aspects pratiques	M ^e François Daviault, associé, Yarosky Daviault & Isaacs	\$
DINCF-2010-10	10/02/11	Prendre à cœur les intérêts de ses clients en y trouvant son intérêt	L'honorable Marie Deschamps, j.c.s.c.	\$
DINCF-2010-11	23/02/11	Indemnisation en matière d'assurance-automobile	M ^e Lucie Allard, conseillère juridique, SOQUIJ M ^e Anne-Pascale Gagné, conseillère à la clientèle, SOQUIJ	\$
DINCF-2010-12	09/03/11	Droits et obligations de l'employeur liés à l'utilisation des médias sociaux par les employés et en matière de harcèlement psychologique	M ^e Hélène Bussièrès, associée, Stikeman Elliott	\$
DINCF-2010-13	23/03/11	Circonvenir l'application du principe du non refoulement par l'extradition : L'affaire Nemeth à la Cour suprême du Canada	M ^e France Houle, professeure titulaire, Université de Montréal, M ^e Marie-Hélène Giroux, associée, Monterosso Giroux	\$
DINCF-2010-14	13/04/11	L'impact de la troisième phase de modifications apportées à la <i>Loi sur la protection du consommateur</i> sur les contrats de crédit	M ^e Sylvie Bourdeau, associée, Fasken Martineau	\$
DINCF-2010-15	27/04/11	L'intelligence culturelle et la pratique du droit	M ^e Diane Labrèche, professeure titulaire, Université de Montréal	\$
DINCF-2010-16	01/06/11	Diffusing the Difficult Client (in Family Law) **conference will be given in English**	M ^e Karen Kear-Jodoin, associée, Robinson Sheppard Shapiro	\$
Places limitées (70 participants)				
DÎNER-CONFÉRENCE HORS SÉRIE, 11 h 45 à 13 h 30, lieu à déterminer				Prix : à venir
DINCF-2010-2	28/09/10	Commission unique des valeurs mobilières : les véritables enjeux **en collaboration avec les comptables agréés**	M. Pierre Lortie, conseiller principal, Affaires, Fraser Milner Casgrain M. Daniel Denis, associé, Secor Modérateur : M ^e Gérard Coulombe, associé, Lavery	\$
COURS DE FORMATION, 18 h à 21 h, COUR D'APPEL DU QUÉBEC À MONTRÉAL				Prix membre/étudiant : 50 \$ Non membre : 60 \$
CF-2010-1	01/12/10	Développements récents en responsabilité civile	À venir	\$
CF-2010-2	15/06/11	À venir	À venir	\$
Places limitées (70 participants)				
FORUMS 6@8, 18 h à 20 h, BANQUE SCOTIA, 437, rue Saint-Jacques ouest				Prix membre/étudiant : 25 \$ Non membre : 30 \$
F-2010-1	30/09/10	Que l'épargne commence	Mme Sophie Labonne, formatrice en investissement et planificatrice financière, Banque Scotia	\$
F-2010-2	03/03/11	Exploitez le potentiel de croissance de votre entreprise	Mme Laurence Lévy, Directrice de secteur, Développement de la clientèle, Petites entreprises, Banque Scotia M. Simon Restall, Directeur, Développement Petites Entreprises, Banque Scotia	\$
Places limitées (50 participants)				TOTAL (taxes incluses dans le prix) <input type="text"/>
FICHE D'INSCRIPTION				
Nom : _____		Prénom : _____		Cabinet : _____
Courriel : _____		Téléphone : _____		N° de membre du Barreau : _____
Carte de crédit : Visa <input type="checkbox"/> MasterCard <input type="checkbox"/>		Numéro de carte : ____/____/____/____		Expiration : ____/____
Chèque (à l'ordre de l'AJBM) par la poste <input type="checkbox"/>		Signature : _____		
Facturation : <input type="checkbox"/> Toutes les conférences en une seule facturation <input type="checkbox"/> Facturation à chaque conférence				
Veuillez compléter la fiche d'inscription et la transmettre par courriel à ctaleb@ajbm.qc.ca, par télécopie au 514-954-3496 ou par la poste au 445, rue St-Laurent, bureau RC-03, Montréal (Québec) H2Y 3T8. Pour toute information supplémentaire, veuillez nous contacter au 514-954-3450. Aucun remboursement. Les frais d'inscription doivent être acquittés au plus tard le jour de la conférence. Votre absence ne vous libère pas de l'obligation de paiement puisque des frais sont engagés à la suite de votre inscription. Veuillez noter qu'aucune annulation ne sera acceptée dans les 72 heures ouvrables précédant l'événement.				
Réservé à l'administration	N° Référence _____ N° Facture _____	Date _____	Autorisation _____	

—•••••—
**Avec des aveux
la peine sera moins longue.**
—•••••—

DÉPRESSION, STRESS, DÉPENDANCE

PAMBA

Programme d'Aide aux Membres du Barreau du Québec, à leurs conjoints
et aux stagiaires et étudiants de l'École du Barreau www.barreau.qc.ca/pamba

Montréal: 514.286.0831
Extérieur: 1 800.74PAMBA

Espace partenaire

La rentrée : à vos marques, soyez prêts, réseautez!



M^e Dominique Tardif
Directrice - Bureau de Montréal
ZSA Recrutement Juridique
dtardif@zsa.ca

Quel que soit l'environnement de travail dans lequel on pratique le droit, les récents changements du milieu juridique (ou ce que certains appelleront une véritable petite révolution) nous rappellent toute l'importance que revêt le réseau de contacts. La rentrée est un excellent prétexte pour mettre à exécution votre plan d'action à ce chapitre.

La récession a en effet fait prendre conscience, avec encore plus d'acuité, que rien n'est acquis, que personne n'est à l'abri des surprises et que le succès se gagne au prix d'efforts non seulement importants, mais constants et soutenus. En cabinet, le ralentissement de l'activité économique a amplifié l'effet d'entonnoir que l'on voyait déjà croissant, dans les cabinets d'avocats, quant à l'accession au statut d'associé. La diminution du nombre de transactions a quant à elle eu un impact négatif sur l'influx de dossiers et le niveau d'activité de plusieurs, sur l'augmentation corrélative de la compétitivité pour les mêmes parts de marché, et sur les ratios à la baisse d'embauche de stagiaires. En entreprise, les budgets se sont resserrés, et il faut encore plus souvent qu'avant « faire plus avec moins », en démontrant quotidiennement la valeur ajoutée des services juridiques. Décourageant? Non, mais une dose de réalité qui invite plusieurs à réflexion, ça, peut-être, oui.

Comment se démarquer dans cet environnement indéniablement différent? Le fait de bâtir son réseau de contacts n'est évidemment ni une solution magique aux soubresauts du marché, ni un sceau de garantie assurant un succès professionnel sans faille. Le réseau constitue cependant, et sans conteste, un atout indispensable pour faire face à la musique - et pas que pour les avocats de pratique privée. Les contacts permettent bien sûr à ces

derniers de faciliter le développement d'une clientèle diversifiée, et par ricochet de devenir associé et de voir leur rémunération suivre la courbe ascendante recherchée. Mais il permet aussi, et cela, pour tous les praticiens du droit, de minimiser sa vulnérabilité dans les moments plus difficiles - parce que la nouvelle réalité du marché en impose à tous à un moment ou à un autre, rien ne sert de l'ignorer.

Les contacts vous donneront accès à des individus susceptibles de vous conseiller, de vous suggérer des pistes de réflexion, de vous servir de personnes de référence ou encore, par exemple dans le cas d'un changement d'emploi (souhaité ou obligé), d'obtenir des informations quant à un poste vacant susceptible de vous intéresser. Qu'il s'agisse de simplement vous aider à croître professionnellement ou encore de faciliter un changement d'emploi, le réseau de contacts vous permettra, tout simplement, d'avoir les ressources et les moyens nécessaires pour parvenir à vos fins.

Pourquoi attendre? Soyez et restez aguerri : sachez profiter de la rentrée et de son nombre incalculable d'activités pour faire des rencontres et ajouter des cordes à votre arc! ■

Solutions de recherche



Profitez de rabais atteignant jusqu'à

50% sur nos ouvrages imprimés !

Offre valide du 1^{er} au 30 septembre 2010

Pour en savoir plus, visitez  www.lexisnexis.ca/bookstore

SOLUTIONS COMPLÈTES POUR LA GESTION DE LA PRATIQUE

 Développement de la clientèle
  Solutions de recherche
  Services de la pratique
  Services de soutien aux recours judiciaires



LexisNexis et le logo « Knowledge Burst » sont des marques déposées de Westlaw Group Properties Inc. faisant l'objet d'une licence. © 2010 LexisNexis Canada Inc. Tous droits réservés.

La page verte

Laissez libre cours à votre imagination verte



Sandrine Thomas, journaliste
sandrine.thomas@FMC-Law.com

Il nous plaît d'imaginer que les jeunes avocats ont une conscience écologique et que, tout au moins, le recyclage n'a plus de secret pour eux. Mais avez-vous déjà pensé à insérer dans vos habitudes quelques gestes simples permettant de réduire encore plus efficacement votre impact écologique? De même, encouragez-vous les initiatives vertes?

Recycler est désormais une évidence, composter devrait le devenir. En effet, composter les résidus organiques (résidus de légumes et fruits, coquilles d'œufs, sacs de thé, marc de café, etc.) permet de réduire du tiers les déchets produits par un ménage. Nul besoin désormais d'avoir un jardin pour faire du compost. Grâce au vermicompostage (compostage au moyen de vers), composter en vivant dans un appartement est possible hiver comme été.

Pour plus de détails :
www.eco-quartier.ca/vermicompostage.htm et
www2.ville.montreal.qc.ca/jardin/info_verte/fiches/vers

Nous vous encourageons aussi à faire preuve d'astuce pour éviter le gaspillage. Pourquoi ne pas récupérer l'eau de pluie pour arroser vos plantes? De même, pour réduire votre consommation d'eau, installez une double chasse d'eau ou déposez une brique dans le réservoir des toilettes pour diminuer le volume utilisé. Pour réduire votre consommation de papier, installez sur vos imprimantes un bac pour le papier brouillon.

Pour éviter la surconsommation, nous vous invitons à organiser des échanges d'objets avec votre famille ou vos amis. Les objets restants seront donnés à une œuvre de charité.

Par ailleurs, s'est développé un véritable marché des produits recyclés tels que vêtements et accessoires, articles de bureau, peinture, mobilier ou articles de décoration. Pour combiner recyclage et créativité, nous vous recommandons la boutique *Il était deux fois* sur le boulevard Saint-Laurent. Des artistes notamment québécois et ontariens y vendent des créations uniques faites à partir de produits recyclés tels que des horloges, des sacs à main ou des bols réalisés



Magasin Il était deux fois

avec des 45 tours, mais aussi des bijoux faits avec des boutons ou des pellicules 8 mm et des sacs ou ceintures faits avec des pneus. L'imagination de ces artistes est sans limites.

Pour plus d'informations, nous vous invitons à aller consulter le Répertoire de produits à contenu recyclé fabriqués au Québec (www.recyc-quebec.gouv.qc.ca/client/fr/repertoires/rep-produits/pourquoi.asp)



Les déménageurs à vélo en plein action

En matière de créativité (et d'endurance!), mentionnons aussi Julien Myette qui a créé à Montréal la première entreprise de déménagement à vélo (www.demenagementmyette.ca). Idée pouvant paraître au premier abord surprenante, mais qui fait ses preuves. M. Myette nous a d'ailleurs indiqué que les gens étaient très réceptifs.

Nous avons partagé quelques idées, mais nous comptons sur vous pour être créatifs et plein d'astuce pour réduire votre empreinte écologique. ■

Sous la loupe

l'ajava : une œuvre artistique en soi



Sonia Labranche, journaliste
slabranche@gmmq.com

Comment mettre l'art au profit de la communauté juridique ? La réponse est simple : en fondant l'Association des juristes pour l'avancement de la vie artistique. Fruit de la créativité de M^e Nathalie Chalifour, cette association, mieux connue sous l'acronyme l'AJAVA, a comme mission de mettre sous les feux des projecteurs le droit du divertissement.

Avocate au parcours fort étonnant, M^e Chalifour baignait déjà dans le domaine des arts à son plus jeune âge. Dès 1983, elle tenait le premier rôle dans *Mario*, un long métrage de Jean Beaudin. Désirant assurer son avenir d'un diplôme, elle se dirigea vers le domaine du droit. Après avoir obtenu une mineure en cinéma de l'Université de Montréal et un baccalauréat en droit, elle est admise au Barreau en 1991. Elle pratiquera dans les cabinets les plus prestigieux de Montréal où elle représentera des professionnels de l'industrie avant de se lancer à son propre compte au printemps 2007. Sa pratique actuelle se concentre en droit des affaires et droit du divertissement où elle est amenée à négocier des contrats entre un artiste et les divers intervenants du milieu tels un agent ou encore un producteur. Elle est notamment une spécialiste du droit à l'image, à la vie privée et des questions de protection de la réputation. Elle a d'ailleurs représenté les intérêts de la comédienne Linda Malo dans une cause médiatique établissant que le droit à l'image a une véritable valeur pour un artiste.

Après avoir été désignée comme l'un des huit professionnels de la génération montante au Québec par la revue *Commerce*, M^e Chalifour a été nommée, en 2002, membre du conseil d'administration de la Société de la Place des Arts de Montréal par le Conseil des ministres du gouvernement du Québec, sur recommandation de la ministre de la Culture. Étant passionnée des arts, M^e Chalifour n'a cessé de s'impliquer dans le milieu que ce soit à titre de membre du conseil d'administration de la troupe de danse LaLaLa Human Steps ou encore sur celui d'Élektra. Désirant valoriser la combinaison de ses deux

passions, elle fonda en 1997, l'AJAVA, association qu'elle a présidée jusqu'en 2004 et qui ne cesse de grandir.

M^e Chalifour avait deux objectifs derrière cette idée novatrice. Tout d'abord, faire reconnaître le droit du divertissement comme une spécialité à part entière. En effet,

elle avait constaté que sa pratique se distinguait d'autres domaines de droit. « Le droit du divertissement ne se limite pas au droit de la propriété intellectuelle, il s'agit plutôt d'un droit des affaires adapté à une industrie », souligne M^e Chalifour. Le droit du divertissement regroupe plusieurs branches en plus du droit d'auteur, telles celles de la communication et des médias, du droit de la culture et des industries culturelles de même que du droit de la publicité. Son deuxième objectif était de créer un lieu de réflexion afin d'acquérir des outils pratiques pour le milieu artistique.

Sur les débuts de l'association, M^e Chalifour explique que les premières conférences étaient très déconnectées du droit. « Au Québec, l'industrie des arts est un milieu en effervescence. Il s'agissait donc de faire connaître aux juristes les us et coutumes de l'industrie. Au début, les invités étaient plutôt des artistes et

des artisans du milieu qui venaient expliquer en quoi constituait leur travail. L'objectif était d'offrir des conférences de qualité afin de comprendre la façon de travailler des artisans de l'industrie. » Au fil du temps, plusieurs professionnels de l'industrie ont fait leur passage à l'AJAVA que ce soit le directeur artistique de l'Orchestre Métropolitain du Grand Montréal, Yannick Nézet-Séguin, Normand Brathwaite ou encore le musicien et compositeur Michel Cusson. Accompagnés de juristes, ces artistes discutent de leur expérience dans l'industrie du divertis-



M^e Nathalie Chalifour

sement et incitent les spectateurs à réfléchir tant au niveau juridique que pratique.

Les sujets traités étant tous aussi diversifiés que divertissants, les activités rejoignent maintenant de plus en plus d'adeptes. Depuis sa fondation, l'AJAVA a offert des activités portant sur les enjeux de l'industrie du disque, du film et de la télévision. Il fut aussi question des nouvelles technologies et des problématiques liées à l'avènement de l'internet. L'AJAVA a discuté des enjeux légaux liés à la propriété « incorporelle » des tatoueurs en passant par la protection des vêtements de mode. Certaines associations d'artistes ont aussi eu la chance de venir expliquer leur mandat. Plus récemment, l'AJAVA a eu le plaisir d'accueillir la présidente de la Commission des relations de travail, M^e Andrée St-Georges, afin d'entretenir les invités sur le transfert des compétences de la Commission de reconnaissance des associations d'artistes et des associations de producteurs (CRAAAP) à la Commission des relations de travail (CRT). Afin de rendre les activités conviviales, l'association s'efforce de tenir ses rencontres dans des lieux culturels, tels des galeries d'art, le cinéma de l'ONF, le Musée Juste pour rire ou la Grande Bibliothèque pour n'en nommer que quelques-uns.

Ayant passé le flambeau de la présidence à deux autres femmes depuis sa création, la nouvelle présidente, M^e Michèle Thibaudeau, membre de l'AJBM, a su innover. « L'un de mes objectifs lorsque j'ai pris la présidence était d'augmenter le rayonnement de l'association au sein de notre industrie, notamment à travers des partenariats avec divers acteurs du milieu ». Loin d'être inféodée dans le traditionalisme, l'AJAVA a présenté, en collaboration avec l'Office National du Film, le film *RIP: A Remix Manifesto* portant sur les enjeux du droit d'auteur et de la création de l'ère numérique. Film très controversé, le débat suivant le visionnement a attiré plus de 300 personnes.

En plus des activités, l'AJAVA organise annuellement deux colloques dont l'un en collaboration avec le Barreau pour les Développements récents en droit du divertissement. M^e Chalifour nous indiqua qu'à sa grande satisfaction, le premier colloque fut une des activités du Barreau les plus courues. Aujourd'hui, avec plus d'une centaine de participants au dernier colloque, la réputation de ces rencontres n'est plus à faire.

L'AJAVA s'est aussi donné une vocation communautaire liée au domaine des arts et de la culture depuis 2006. En effet, elle s'est associée au centre Les Impatients, organisme qui



Conseil d'administration de l'AJAVA. Première rangée de gauche à droite : M^{es} Christophe Masse, Nathalie Chalifour, Normand Tamaro, Evelyne Leblanc, Martin Lavallée. Deuxième rangée de gauche à droite : M^{es} Michèle Thibaudeau, Maude Vézina, Florence Lucas

a comme mission de venir en aide aux personnes atteintes de problèmes de santé mentale par le biais de l'expression artistique, favorisant ainsi l'échange par la mise en valeur de leurs réalisations artistiques. Grâce à cette association, l'AJAVA réussit à contribuer au financement du centre et diffuse l'art en offrant aux conférenciers le livre *Mille mots d'amour*. Ce coffret rassemble des oeuvres artistiques rédigées par des auteurs et par des artistes.

Enfin, nous ne pouvons passer sous silence le nom et le logo de l'AJAVA qui font aussi preuve de créativité. En effet, le mot « java » fait référence à une danse ou encore à un air ou une musique qui l'accompagne. Quant au logo, chaque détail est pensé. L'absence de majuscule dans le logo évoque une certaine indépendance face aux conventions. Le « l' » à angle droit signifie le droit tandis que les autres lettres en italique donnent une impression de mouvement telle une danse. Quant à la couleur bleue, elle représente simplement que l'association en est une québécoise.

Avis aux intéressés, la prochaine conférence, qui aura lieu le 14 septembre prochain, porte sur le cadre juridique québécois de la publicité trompeuse et de la publicité destinée aux enfants. Ayant la totalité de leurs activités reconnues par la formation continue du Barreau du Québec, il n'y a pas de meilleur moyen de joindre l'utile à l'agréable. ■

Sous la loupe

Bill C-32: A "Balancing Act" for Copyright in Canada?



Julie Vespoli, journaliste
julie.vespoli@libero.it

On June 2, 2010, the Minister of Industry and the Minister of Canadian Heritage announced the introduction of the *Copyright Modernization Act*. The Bill is currently at the first reading stage. I had the opportunity to briefly discuss certain aspects of Bill C-32 with Ysolde Gendreau, Professor of intellectual property law at the University of Montreal.

The federal government announced that it introduced a "legislation that will modernize Canadian copyright law for the digital age [...]" and that "[t]his legislation will ensure that Canada's copyright laws are forward-looking and responsive in a fast-paced digital world." It further stated that the "bill [...] offers a common-sense balance between the interests of consumers and the rights of the creative community".¹

However, it seems many Canadian stakeholders are not impressed as the Bill has failed to balance creators' needs with that of consumers, especially when it comes to digital media and private copying, important components of our quickly evolving digital age.



Ysolde Gendreau

According to Professor Gendreau, the Bill brings Canada closer to where it should have been 14 years ago. In 1996, Canada's signature of the World Intellectual Property Organization (WIPO) treaties² was not sufficient. Ratification issues that should have been dealt with then are being tackled with in Bill C-32.

As stated in a press release last June by the Society for Reproduction Rights of Authors, Composers and Publishers in Canada (SODRAC), although

"several countries have already adopted the WIPO treaty provisions; experience shows that such steps are not enough to protect the works and revenues of rights holders, particularly in the songwriting area".³

In fact, according to John Kennedy, chairman and chief executive of International Federation of the Phonographic Industry (IFPI), an organization that represents the recording industry internationally, "the publishing of this Bill is only the beginning of a process and some of its

provisions must be amended in order to bring Canada in line with its international treaty obligations as well as evolving international norms. As it is, it simply does not go far enough to protect creators and producers in the digital environment".⁴

Private Copying Regime

According to Professor Gendreau, the Bill is a disappointment where the Private Copying Regime is concerned. The Regime currently applies to old mediums such as recording tapes and blank CDs. Since this type of media is disappearing overtime, the Bill should be amended to extend the Regime to digital media like MP3s and Ipods, for example. As such, a levy would be applied upon the purchase of such media in order to compensate music rights holders for their work. As it stands, revenues for rights holders for CDs have dropped 60% in the last three years.⁵

Like Ms Morin from Canadian Private Copying Collective (CPCC) puts it, "the time has come to bring the legislation to the 21st century. It needs to reflect how copies of music are actually made today, not how they were made over a decade ago. How can the government justify compensating artists for copies made on to blank CDs but not on to MP3 players? A copy is a copy. Every copy has value and creators deserve to be compensated. There is no reason artists should be stripped of their rights simply because consumers have adopted new technologies".⁶

The SODRAC expressed the same opinion: "the decision not to extend the scope of the private regime to include digital media such as MP3s and to legalize recording of works by consumers for personal use, with no financial compensation for the creators, will result in the loss of a significant source of revenues as physical formats become obsolete".⁷

To many stakeholders, the above statements are obvious, logical and many had anticipated the government would have delivered.

As Ferne Downey, National President of the Alliance of Canadian Cinema, Television and Radio Artists (ACTRA) puts it: "the simple step of extending the private copying levy to digital devices is a win-win solution for consumers and artists, it seems like it would have been a no-brainer".⁸

What about Internet service providers (ISPs)?

According to Professor Gendreau, the Bill does not provide sufficient ISPs responsibility. As opposed to the United States, where the Notice and Take Down Regime has been applied for several years now, with this new Bill, service providers in Canada are required to respect a Notice and Notice Regime, a more lenient system of responsibility. This is because under Notice and Notice, ISPs are not obliged to block or even to remove infringing material they capture or are made aware of. Simply put, ISPs are only obligated to forward any notice they receive from a copyright owner to a subscriber who is allegedly engaging in infringing activities and to maintain a record of these notifications.



ISPs face civil damages if they do not fall within the Notice and Notice requirements. According to SODRAC, "ISPs derive significant benefits from revenues generated by the cultural content transmitted on their networks; in all fairness, they should assume significant legal and financial liability aimed at transforming them into effective partners in the fight against online piracy".⁹

Exceptions... too many exceptions!

According to Professor Gendreau, another downside of the Bill is that it is a landmine filled with overly detailed infringement exceptions, applicable to all types of works, making it difficult to enforce. A good example is the purported "reproduction for private purposes" that is predicated on the copy being made from a copy that was not borrowed or rented. Such a condition is very difficult to enforce and thus it is quite likely that copies made from borrowed or rented copies will indeed be made and not really be monitored.

Technical Protection Measures (TPMs)

Bill C-32 provides copyright infringement where TPMs are circumvented. TPMs are more commonly referred to as "copy protection". They are used in certain industries more than in others. In as much as TPMs exist to prevent the downloading and or copying by consumers of audio CDs, videotape, DVDs, computer software, video-game discs, etc., the Bill's provision makes sense for certain industries and according to Professor Gendreau, the infringement

provision is a positive addition to the *Copyright Act* for some stakeholders.

However, according to Professor Gendreau, not many stakeholders are interested in TPMs and few use TPMs to protect copyright material. One main reason is because TPMs are fairly easy to circumvent and another reason is because they "raise outcries... they are what we would call bad PR". Nonetheless, certain industries can and will happily benefit from the Bill's infringement provision because TPMs are a necessary investment. Some examples where TPMs are highly efficient are the video-game industry and in the cinema industry, where TPMs are useful to movie distributors.

Peer-to-Peer Networks

The Bill provides infringement for publishing copyrighted works on peer-to-peer networks. Therefore, instead of targeting users, the Bill targets the people who unlawfully publish the copyrighted material. According to Professor Gendreau, this is a positive addition to the Bill.

However for such infringement to be sanctioned, the author/creator of the work must initiate the action. The Bill's provision is therefore useful to those who seek to enforce it.

Moral Rights for performers

A moral right is the right for the author to be deemed the creator of the work, by name or under a pseudonym and the right to remain anonymous, even after the sale or transfer of the copyright; it is also the right to maintain the integrity of the work.¹⁰ The Bill has extended such rights to performers.

The Bill still has a long way to go before it goes through. In the interim, it appears the Bill's controversial nature may make it difficult to go through. Is this Bill a "Balancing Act"? I asked Professor Gendreau. "That's an electoral issue", she responded. ■

- 1 "Government of Canada Introduces Proposals to Modernize the copyright Act", online at www.ic.gc.ca
- 2 The WCT: WIPO Copyright Treaty and the WPPT: WIPO Performers and Producers Treaty
- 3 "Modernization of Copyright Act affects creators within the music industry", online at www.sodrac.ca
- 4 "IFPI reacts to publication of draft Canadian Copyright Amendment Bill", online at www.ifpi.org
- 5 "Proposed Copyright Law fails Canadian Artists", online at www.cpcc.ca
- 6 *Ibid.*
- 7 *Supra*, note 3.
- 8 "Canada's New Copyright Bill a Blow to Artists", online at www.actra.ca
- 9 *Supra*, note 3.
- 10 *Copyright Act*, R.S.C. 1985, c. C-42, s. 15 (2.1), (2.2); Bill C-32, at section 17.1

Sous la loupe

Échange autour du thème de la créativité



Mélanie Binette, journaliste
melanie.binette@saaq.gouv.qc.ca

Ils souhaitent s'occuper de leurs bébés, elle au sens propre, lui au sens figuré, *Génération d'idées*. M^{es} Pascale Pageau et Paul St-Pierre Plamondon n'ont pas froid aux yeux. Avec doigté, ils agencent quotidiennement le chapeau d'entrepreneur à la toge et créent une culture d'innovation signée Delegatus en se la fixant constamment comme objectif.

D'entrée de jeu, des constats. Le domaine juridique constitue une sphère d'activités où la créativité est valorisée. Toutefois, elle s'exerce dans un spectre qui lui est propre, celui des arguments juridiques. Les inventions des juristes affluent lorsque vient le moment de soutenir leur position, mais quant aux façons de faire, constatons que nous sommes restés conservateurs. Il suffit de penser quelques instants à la structure des cabinets, au mode de facturation utilisé, aux modèles d'affaires et à la gestion du temps; croyez-moi, nous sommes encore loin de la société de loisirs tant rêvée.

Nos prédécesseurs, autrement dit nos confrères baby-boomers, qui ont établi et solidifié les assises organisationnelles juridiques au cours de la dernière trentaine, se retirent tranquillement du marché du travail en nous laissant de grandes peintures à chausser. Comment allons-nous ou plutôt, comment voulons-nous combler ce vide? Selon M^e St-Pierre Plamondon, un passage forcé à l'entrepreneuriat guette la relève juridique. Des clients insatisfaits des taux horaires facturés par leurs avocats, des avocats insatisfaits de leur mode de vie au rythme effréné dans lequel les technologies sont omniprésentes et évoluent rapidement, voilà quelques exemples qu'il présente et qui portent à réfléchir.

Face aux nouvelles réalités, il ne faut pas attendre les changements, mais bien, comme l'ont fait M^e Pageau et M^e St-Pierre Plamondon, prendre le virage de la création. L'état de nécessité, ils l'ont ressenti et leur fibre entrepreneuriale a été attisée. Cela leur a permis d'innover, de

créer et quelques risques plus tard, de donner naissance à une nouvelle structure.

Au fil des années, Delegatus est passé du statut d'association de gens entrepreneurs à celui de firme intégrée qui se réalise. Elle se définit comme étant une marmite en ébullition dans laquelle les bons éléments sont regroupés et exposés les uns aux autres. Dans un tel environnement, il n'y a pas de limite à la culture d'innovation. Elle prend donc rapidement racine dans l'information échangée en groupe. Des missions sont confiées à tous et c'est à chacun de concevoir comment il la réalisera en se basant sur ses propres aptitudes. Le sens de l'initiative et le travail d'équipe sont favorisés dans ce cabinet-atelier, car comme s'amuse à prétendre M^e St-Pierre Plamondon : « Pythagore n'est pas une personne, mais plusieurs. » L'approche pyramidale est donc mise de côté alors que la qualité, la flexibilité ainsi que la créativité sont mises en valeur. Elles se situent au cœur des activités de ces entrepreneurs.



M^{es} Paul St-Pierre Plamondon et Pascale Pageau

En terminant cet échange autour du thème de la créativité qui n'a pas véritablement de fin, M^e St-Pierre Plamondon se permet de l'effleurer sous l'angle de l'autodétermination.

D'un Québec traditionnel où elle était inexistante, alors que le médecin et le curé disaient à tous quoi faire, le Québec post-Charte des droits et libertés est devenu le lieu où l'individu est le meilleur juge de son propre intérêt. C'est là le début de la diversité. Donner le meilleur de soi-même est selon lui un pas vers le bonheur lorsque l'on passe par l'innovation. Après tout, il le dit si bien : « mieux servir le client c'est drôlement satisfaisant ». ■

Art de vivre

From MP3 Players to Digital Reading Devices?

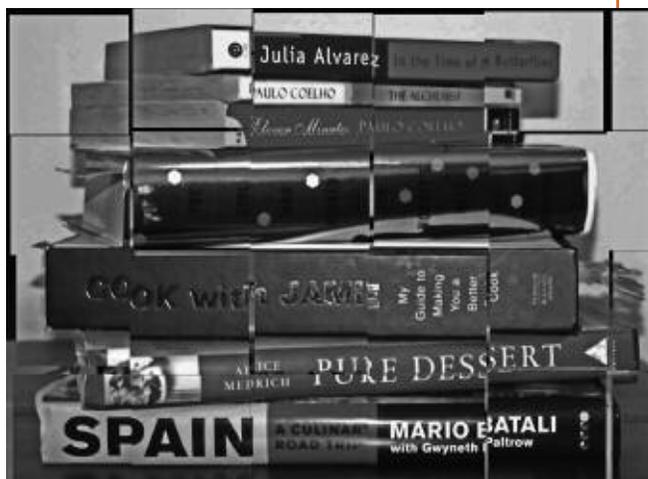


Samara Sekouti, journaliste
Samara.Sekouti@ypg.com

Over the past decade, we were all witness to the MP3 player's influence on modern culture; in the next decade, will same be said about digital reading devices, often referred to as e-readers? Will the image of costumed children, lining up outside their local bookstore, awaiting a pre-ordered copy of a new fiction phenomenon - think *Harry Potter* - be replaced with the touch of a screen followed by an instant download?

Even the most technologically inapt of us all has likely jumped on the bandwagon and either purchased, or received, an iPod or a similar type of MP3 player. In fact, how many of us are on our second or third "mini", "shuffle" or "nano" as each generation is thinner, slicker and just plain cooler than its ancestor? In addition to having revolutionized the way we purchase and listen to music, these devices have arguably contributed to a myriad of legal and social issues. From illegal file sharing to social isolation, the advent of the MP3 player has received its fair share of criticism. Will the digital e-reader that has recently increased in popularity have a similar impact? Or will we resist conversion?

From roaming the labyrinth of a bookstore's aisles to sipping a morning latté while turning the crisp pages of a freshly printed newspaper, reading can be an enjoyable and multi-sensory experience that even ink-riddled fingers surprisingly don't dissuade. Obviously, the technology savvy individuals behind many of the digital e-reader brands understand this and have tried to provide users with an equally pleasant experience - most e-readers actually allow the user to physically flip the pages on the screen. In the case of the iPad, serving as a digital e-reader is just one of a multitude of functions that include surfing the internet, writing e-mails, watching movies, listening to music and viewing pictures.



So other than missing-out on the multi-sensory experience, is there any reason not to trade in that bulky hard cover for an e-book? Aside from the steep price range, a major impracticality associated with e-books is that they cannot be transferred. Contrary to the traditional paperback which can be displayed on a bookshelf, sold at a garage sale or donated to your local library, if you want to lend out an e-book, be prepared to hand over your e-reader. Thus, until such time as the digital e-reader surmounts such hurdles, it may face resistance.

Are you contemplating purchasing an e-reader? Try visiting each of the websites of the popular e-reader brands such as the Kindle from Amazon, the Reader Touch Addition from Sony or the iPad from Apple, where you can view an introductory video that advertizes the abilities and applications of each product.

Art de vivre

En 2010, théâtrerez-vous ?



Luana Ann Church, journaliste
luana.church@lemeac.com

Le théâtre est sans contredit une forme d'expression artistique ancienne. Pour s'en convaincre, pensons aux tragédies grecques, à la commedia dell'arte et aux chroniques en vers et pantomimes dansées du théâtre nô japonais. Mode d'expression ancien, oui, mais certainement pas désuet. Plein feu sur la rentrée théâtrale 2010.

THÉÂTRE DU NOUVEAU MONDE

Si vous rêviez de visiter l'Italie cet été, mais n'avez pu vous libérer, sachez que le Théâtre du Nouveau Monde présente, du 22 au 26 septembre 2010, *La triogia della villeggiatura* de Carlo Goldoni (surtitré en italien). Ayant pour thème « vive les vacances », parions que le décor de la Toscane du milieu du XVIII^e siècle facilitera le retour au travail de plusieurs. Le synopsis ? Des citadins en vacances à la campagne, imitant l'aristocratie, peu importe si cette aventure s'avère nettement au-dessus de leurs moyens. On jalouse l'apparat du voisin, on se prélassé au soleil et on s'énerve qu'à se contempler. Ici, Goldoni nous offre la première comédie d'observation à travers la vision de la jeune Giacinta,



amoureuse vite désillusionnée par le monde des grands, car l'amour c'est merveilleux, mais l'argent, paraît-il, c'est encore mieux !

Billetterie : <http://www.laplacedesarts.com>

THÉÂTRE DENISE-PELLETIER

Pour les adeptes de théâtre contemporain, pensez au Théâtre Denise-Pelletier. Surtout connu pour son volet scolaire, ce théâtre de l'Est de la ville présente, du 8 au 25 septembre 2010, l'étonnant *Roomtone* de Nico Gagnon. Une histoire simple - la fermeture du petit Resto 2000 - mais un chassé-croisé bien tissé de personnages atypiques dont les destins s'entrechoquent. Marco, le cuisinier jaloux pas jojo, César, le motard, Maxime, l'androgyné, et Érik, la vedette rock épique. Pour emprunter un terrain plus connu, sachez que *Thérèse et Pierrette à l'école des Saints-Anges* de Michel Tremblay est présenté du 5 au 20 novembre 2010.

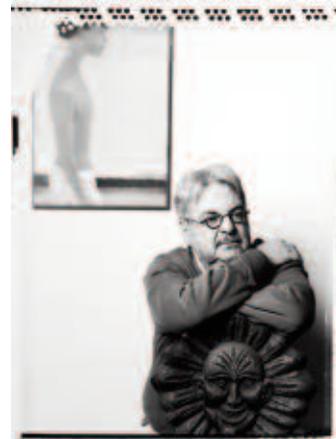


Photo : V. Tony HAUSER

Michel Tremblay

Tirée des célèbrissimes Chroniques du Plateau Mont-Royal, cette comédie nous ramène dans le Montréal des années 1940, au temps où l'emprise religieuse est marquée et la classe ouvrière tourmentée.

Billetterie : 514-253-8974

THÉÂTRE DE QUAT'SOUS

Au Quat'Sous, du 28 septembre au 15 octobre 2010, la pièce *Opium_37* nous conduira dans un café disjoncté de Paris des années 1930. Une dizaine d'acteurs sont réunis et nous offrent une interprétation librement inspirée de textes d'Anaïs Nin et d'Antonin Artaud. La musicalité et la réflexion sont au rendez-vous. Derrière le besoin d'être reconnu, écouté et entendu, que dire de la paradoxale ivresse autodestructrice de certains artistes ? Quelles répercussions sur la production artistique a la perte de contrôle du monde qui nous entoure ? Léger, mais sérieux, musical et lyrique, *Opium_37* saura vous toucher. Billetterie : 514-545-7277

En terminant, puisque plusieurs théâtres offrent des services de restauration, pourquoi ne pas faire d'une pierre deux coups et rassasier vos yeux et votre panse ?

Saviez-vous que...?



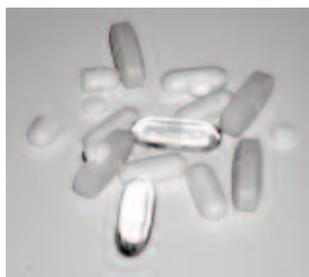
Catherine Lafontaine, journaliste
clafontaine@deman-pilote.qc.ca

Assurance corporelle

Avant de mourir, Michael Jackson aurait fait assurer non pas sa voix, mais plutôt ses jambes pour 33 millions d'euros. Quant à lui, Mick Jagger, le controversé chanteur des Rolling Stones, aurait fait assurer... ses organes génitaux pour un million et demi d'euros. (Source : www.finances.fr.msn.com)

La contrefaçon pose un danger pour la santé

La vente de médicaments contrefaits pourrait atteindre 75 milliards de dollars aux États-Unis cette année, selon une estimation publiée par le Center for Medicine in the Public Interest (CMPI). Or, non seulement les faux comprimés, qui sont majoritairement fabriqués en Asie, ne contiennent aucun ingrédient actif, mais ils renferment parfois des molécules toxiques. (Source : L'Actualité)



Radio-Canada : au moins à moitié canadienne

Les stations de radio de CBC/RadioCanada doivent s'assurer qu'au moins 50 % de la musique populaire qu'elles diffusent chaque semaine est de contenu canadien, contrairement aux stations de radio commerciales canadiennes, qui doivent veiller à ce qu'au moins 35 % de la musique populaire qu'elles diffusent entre 6 h et 18 h, du lundi au vendredi, soit de contenu canadien. (Source : Conseil de la radiodiffusion et des télécommunications canadiennes)

CBC  **Radio-Canada**

Facebook vieillit mal, contrairement à Twitter

Selon un sondage SOM publié le 19 juin 2009, un adulte québécois sur quatre a un profil Facebook. Or, malgré la popularité florissante de ce site, l'adhésion est inversement proportionnelle à l'âge des individus. Ainsi, 70 % des Québécois âgés entre 18 et 24 ans seraient inscrits sur Facebook, contre 14 % pour le groupe des 45 à 54 ans et 6 % pour celui des 55 à 64 ans.

(Source : www.blogue.som.ca/facebook/)

De son côté, jusqu'à tout récemment, Twitter pouvait compter parmi ses fidèles une utilisatrice de 104 ans, qui se plaisait à confier ce qu'elle faisait de ses journées aux quelque 57 000 abonnés qui la suivaient. La vieille dame est décédée le 27 juillet dernier et parmi ses derniers messages, qu'elle tapait exclusivement avec son index droit, elle indiqua « Je vais manger de la salade avec du jambon ». (Source : Cyberpresse)

Premier brevet

Le premier brevet enregistré dans la base de données de l'Office de la propriété intellectuelle du Canada est un appareil permettant de mesurer les liquides. L'enregistrement remonte au 18 août 1869. (Source : Industrie Canada)

Osez l'originalité

La Cour supérieure a jugé que le prénom « Caresse » n'était pas susceptible de déconsidérer l'enfant ainsi nommé par ses parents et qu'il ne prêtait pas au ridicule, notamment en regard du fait que l'enfant évoluait principalement en milieu anglophone. (*Québec (Procureur général) c. Comeau*, 2006 QCCS 5252 (CanLI))

Le pole-dancing est un art

C'est ce qu'a décidé une juge américaine dans une affaire de 2009 où l'État de New York réclamait à une boîte de danseuses exotiques la somme de 129 000 \$ en taxes impayées. La juge fut d'avis que la boîte était admissible à l'exemption de taxes octroyée aux arts dramatiques. (Source: New York Law Journal)

À NOTER À VOTRE AGENDA

SEPTEMBRE 2010

PRIX PARIS-MONTRÉAL ET INTERNATIONAL DEBATE CHAMPIONSHIP

Lieu : Cour d'appel, Édifice Ernest-Cormier,
100, rue Notre-Dame Est, salle Louis-H. Lafontaine
Heure : 17 h

7

COCKTAIL DE LA PRÉSIDENTE – RENTREE DE L'AJBM

Lieu : Hôtel Place d'Armes, 55, rue St-Jacques
Heure : À la suite du Prix Paris-Montréal et de
l'International Debate Championship

7

6@8 RÉSEAUTAGE INTERNATIONAL

Lieu : Restaurant Globe, 3455, boul. Saint-Laurent
Heure : 18 h

9

DÎNER-CONFÉRENCE

*L'évolution du contexte en droit de l'environnement
au Québec*

Conférencier : M^e Yvan Biron, associé, Lavery
Lieu : Cour d'appel, Édifice Ernest-Cormier,
100, rue Notre-Dame Est
Heure : 12 h 15 à 14 h

22

DÎNER-CONFÉRENCE EN COLLABORATION AVEC LES COMPTABLES AGRÉÉS

*Commission unique des valeurs mobilières :
les véritables enjeux*

Conférenciers : M. Pierre Lortie, conseiller
principal, Affaires, Fraser Milner Casgrain
M. Daniel Denis, associé, Secor
Modérateur : M^e Gérard Coulombe, associé, Lavery
Heure : 11 h 45 à 13 h 30

28

DÎNER-CONFÉRENCE

Ce n'est pas sorcier que de plaider en appel!

Conférencier : L'honorable Jacques Dufresne, j.c.a.
Lieu : Cour d'appel, Édifice Ernest-Cormier, 100,
rue Notre-Dame Est
Heure : 12 h 15 à 14 h

29

FORUM 6@8

Que l'épargne commence

Conférencier : M^{me} Sophie Labonne, formatrice en
investissement et planificatrice financière, Banque
Scotia

Lieu : Banque Scotia, 437, rue Saint-Jacques
Heure : 18 h à 20 h

30

OCTOBRE 2010

6@8 AU MUSÉE D'ART CONTEMPORAIN

Lieu: MAC, 185, rue Sainte-Catherine Ouest
Heure : dès 18 h

1

TOURNOI DE FLAG-FOOTBALL

Heure : 10 h à 16 h

2

FORMATION EN DÉVELOPPEMENT DES AFFAIRES

Heure : 18 h à 20 h

5

CONFÉRENCE DE L'ÉCO-COMITÉ

Lieu: Palais de justice de Montréal
Heure : 8 h à 9 h 30

6

6@8 PORTO ET DOURO

Lieu : Galerie MX, 333, avenue Viger Ouest
Heure : dès 18 h

7

DÎNER-CONFÉRENCE

Réussir comme avocat, en cabinet ou en entreprise

Conférenciers : M^e Evelyne Verrier, associée, Lavery
et M^e Robert-Max Lebeau, Ad. E., consultant
Lieu : Cour d'appel, Édifice Ernest-Cormier,
100, rue Notre-Dame Est
Heure : 12 h 15 à 14 h

13

COCKTAIL AVEC LA MAGISTRATURE

Lieu : Hall d'entrée de l'Édifice Ernest-Cormier,
100, rue Notre-Dame Est
Heure : 18 h à 21 h

20

DÎNER-CONFÉRENCE

L'art de convaincre un juge

Conférencier : M^e Michel F. Denis, Ad. E., avocat
général principal, Service des poursuites pénales du
Canada
Lieu : Cour d'appel, Édifice Ernest-Cormier,
100, rue Notre-Dame Est
Heure : 12 h 15 à 14 h

27

EXTRAJUDICIAIRE

Prière de recycler après lecture